DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE D'AIZENAY

Lotissement à usage principal d'habitation

"La Planche Barbe "

(autorisé par arrêté du 30 Août 2010)

Plan individuel

Lot n° : 09

Section : BH n°

Superficie : 855 m²

Légende

- Accès automobile privatif interdit
- Zone constructible
- Emplacement préférentiel du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Noue paysagère
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Aire de dépôt du tri selectif
- Limite de Zone de Protection des 100m autour de la station d'épuration (Zone non contructible)

RÉFÉRENCE DOSSIER : L08357

DATE D'ÉLABORATION : 08 SEPTEMBRE 2010

DATE DE MODIFICATION :

GÉOMÈTRE :
CABINET SUSSET
GÉOMÈTRES EXPERTS
26, RUE JACQUES-YVES COUSTEAU
85036 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

DOCUMENT PROVISOIRE

N

Ouvrages hors sol : (emplacement indicatif)

- 00.00 — cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (10.00) — cote projet voirie provisoire
- ■ — regard tabouret EU
- □ — regard tabouret EP
- T : TN / rEU : 39.00 — cote tampon du regard EU / cote radier du branchement EU => cotes projet (à vérifier sur place)
- T : TN / rEP : 38.80 — cote tampon du regard EP / cote radier du branchement EP => cotes projet (à vérifier sur place)
- ⊠ — citerneau AEP
- ◪ — coffret EDF
- ✹ — candélabre

☞ La superficie des lots est donnée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage.

Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, EDF, candélabres).

Echelle : 1/200